

Chers membres du Conseil,

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le mardi 14 avril 2020
de 17h à 18h30
en visioconférence par Zoom**

Ordre du jour :

- 1/ Point sur les contrats doctoraux (procédure dématérialisée, modalité de votes, etc...)
- 2/ Point sur l'organisation des CSI par les laboratoires
- 3/ Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 14/04/2020

Etaient présents : Madame AYERBE Cécile, Madame BOLLAERT Helen, Monsieur BRUNO Olivier, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Madame BASSITE Sarah, Madame BOISSELIER Pauline, Madame YANG Xiaoxuan, Madame MAGARO Patrizia, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur LATOUR Xavier,

Etaient excusés : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BARGEL Lucie, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur MUSSO Patrick, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

La réunion commence à 17h00.

1/ Point sur les contrats doctoraux (procédure dématérialisée, modalité de votes, etc...)

Le Professeur BRUNO rappelle que la campagne nationale doctorat Handicap 2020 est en cours. Compte tenu de la crise sanitaire, le Ministère a opéré un report de calendrier. Les demandes doivent désormais remonter au Collège des Etudes Doctorales **avant le 11 mai 2020**. Pour l'heure, seul un dossier de prolongation est comptabilisé. Un dossier pour une première année a été demandé, la requête est toujours en attente (pas de retour du demandeur à ce jour).

Il est ensuite demandé aux directeurs de laboratoire respectifs de faire remonter la liste des doctorants financés qui pourraient être impactés par le confinement, notamment dans l'accès aux archives ou encore dans les études de cas. L'accent est mis sur les doctorants financés par le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mais rien n'empêche aux directeurs d'unités de faire remonter des cas particuliers. **Une réponse est attendue rapidement, les noms des doctorants devant être transmis à la gouvernance d'UCA avant le 20 avril 2020**.

La situation que nous traversons nous oblige à réfléchir sur les modalités de recrutement des contrats doctoraux en tentant de concilier les impératifs de chaque institution.

Pour rappel, en temps normal, le recrutement s'opère en trois étapes, entre début juin et début juillet :

1. Les candidats aux contrats doctoraux doivent avoir soutenu leur mémoire et avoir été présélectionnés par leur laboratoire pour la 3^{ème} semaine de juin ;
2. Fin juin- début juillet, le conseil de l'ED se réunit afin d'étudier les candidatures transmises par les laboratoires et sélectionner celles qui seront retenues pour les auditions ;
3. Première semaine de juillet, les auditions se déroulent et le classement est affiché.

Or, à ce jour, l'université n'est pas favorable à des auditions par visioconférence. Cela impliquerait de décaler d'une semaine le calendrier habituel ; l'audition se déroulera dans la semaine du 13 au 17 juillet 2020 (date à fixer).

Quant aux étapes 1 et 2, elles pourraient vraisemblablement avoir lieu par visioconférence. Cela implique pour l'étape 1 que les examens du 2^e semestre aient pu se dérouler (normalement ou en distanciel) et que les soutenances de mémoire aient pu se tenir. Sur ce point, il est nécessaire d'avoir une information précise de la part des directeurs de masters. Une remontée en ce sens devra être opérée **avant jeudi 23 avril 2020** par les directeurs d'unités.

Il faut également s'assurer de la possibilité de chaque laboratoire d'organiser un interclassement. Cette étape devrait être achevée au plus tard fin juin. L'interclassement de l'école doctorale interviendra quant à lui durant la première semaine de juillet.

Sont ensuite évoquées les modalités de vote et la composition du jury. L'ensemble des membres du Conseil s'accorde sur le fait que le directeur de thèse pressenti ne peut être membre du comité de sélection. Le Professeur BRUNO propose au Conseil de supprimer les notes extrêmes obtenues par chaque candidat lors du vote. Une discussion s'entame alors sur la queue de classement (les trois dernières positions) et sur l'opportunité d'instaurer un écart minimum (points) entre le 9^{ème} et le douzième ou le treizième (liste complémentaire). Finalement, le conseil retient le principe de la suppression des notes extrêmes dans le calcul du classement. De même, il est admis qu'il n'y aura pas de discussion après le vote sur les derniers classés. Une liste complémentaire de 3 noms sera établie en prenant les candidats classés de la 11^e à la 13^e place.

Viennent alors les interrogations sur les candidatures de doctorants en 2^{ème} année. Le Conseil s'oriente globalement sur une reconduction des règles en la matière. Certains membres évoquent

le fait qu'il faut conserver cette chance pour les étudiants et faire confiance au comité qui redouble déjà de vigilance sur ce point.

Le Doyen LATOUR précise que deux supports propres à l'EUR Lex@société ont été octroyés (la situation semble identique pour l'EUR ELMI). Un doute demeure néanmoins sur le mode de recrutement envisagé (appel à candidatures ou pas) et sur le fait de coupler ces attributions avec celles de l'école doctorale. Une discussion entre les directeurs des EUR Lex@société, ELMI et le directeur de l'ED se tiendra dans les jours à venir afin de fixer des principes généraux. Le conseil de l'ED sera informé des résultats de ces discussions.

2/ Point sur l'organisation des CSI par les laboratoires

Les réinscriptions suivront vraisemblablement le calendrier habituel. Dès lors, les unités de recherche doivent commencer à planifier les comités de suivi individuel, en particulier pour les doctorants dits prioritaires (au-delà de la 3^e année de thèse). Compte tenu de la situation actuelle, il sera naturellement possible de réaliser ces comités par visioconférence.

3/ Questions diverses

L'université a décidé de reporter *sine die* toutes les soutenances de thèses/HDR qui étaient déjà planifiées. Pour notre ED, cela concernait deux doctorants. Par ailleurs, il n'est plus possible, à ce jour, de planifier de nouvelles soutenances de thèse/HDR. En revanche, une procédure de soutenance de thèse/HDR complètement dématérialisée est en cours d'élaboration. Ce dispositif exceptionnel devrait être opérationnel jusqu'à fin décembre 2020.

Le Professeur BRUNO remercie les directeurs de laboratoire qui ont fait remonter la liste des masters et des cours potentiellement ouverts aux doctorants. Lorsque l'ensemble des unités de recherche auront répondu, une compilation sera envoyée aux membres du Conseil et aux doctorants.

La grille d'équivalence des formations doctorales est validée par le Conseil.

Un sondage sera prochainement lancé via EVENTO afin de fixer le prochain Conseil ainsi que les dates inhérentes à la campagne de candidature des contrats doctoraux.

La réunion se termine à 18H37.

Bien cordialement,

Professeur Olivier BRUNO

Directeur de l'Ecole Doctorale

DESPEG 513